

**ASSOCIATION DE PREVENTION DE SANTE AU TRAVAIL
D'INDRE ET LOIRE
En abrégé « APST 37 »
ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901
2 Avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 CHAMBRAY LÈS TOURS**

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 30 septembre 2020 à l'issue de l'Assemblée générale sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

- Sont présents l'ensemble des représentants des employeurs,
- Sont absents l'ensemble des représentants des salariés,
- Est également présent Monsieur Hervé CIBOIT, Directeur de l'APST37 et Madame Aline LANDOIS, Directrice adjointe.

La réunion s'est effectuée en présentiel.

ORDRE DU JOUR

- Election des membres du bureau du Conseil d'Administration
- Pouvoir à conférer
- Modifications du Règlement Intérieur
- Point sur la situation budgétaire 2020

1) ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution n°1

« Monsieur DESASSIS est élu Président du Conseil d'Administration de l'APST37, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 »

La résolution n°1 est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°1 Bis

« Monsieur CANY est élu Vice-Président du Conseil d'Administration de l'APST37, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 »

La résolution n°1 Bis est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°1 Ter

« Monsieur WARRICK est élu Membre du bureau du Conseil d'Administration de l'APST37, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 »

La résolution n°3 Ter est approuvée à l'unanimité.

 

En l'absence de réponses à nos demandes de candidatures pour les trois fonctions du bureau (Trésorier, Secrétaire et membre du bureau), il n'a pu être procédé au vote concernant ces trois fonctions.

2) POUVOIRS A CONFERER :

Résolution n°3

« Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Président DESASSIS et à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi. »

La résolution n°3 est approuvée à l'unanimité.

3) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Les modifications du règlement intérieur de l'Association sont liées aux modification des statuts approuvés en Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2020.

Après discussion et échanges, la résolution suivante est votée :

Résolution n°4

« Le Conseil d'Administration, après lecture et échanges sur le projet de règlement intérieur modifié en corrélation avec l'adoption des nouvelles modifications statutaires par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, adopte dans son ensemble le texte du nouveau règlement intérieur de l'Association dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal. »

La résolution n°4 est approuvée à l'unanimité.

4) POINT SUR LA SITUATION BUDGETAIRE 2020

Les projections au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'un dossier complémentaire par rapport aux trois scénarios qui avaient été exposés au Conseil d'Administration du 16 juin dernier,

Après discussion et échanges, la résolution suivante est votée :

Résolution n°5

« Le Conseil d'Administration a pris note que, à ce jour, la fourchette d'estimation de l'activité de l'année est conforme aux scénarios 1 et 3 présentés lors de la réunion du 16 juin. »

La résolution n°5 est approuvée à l'unanimité.

Didier DESASSIS
Président



Hélène MILLOT
Secrétaire de séance